

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le mardi 8 février 2022 en vidéoconférence en vertu de l'arrêté 2021-090 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 20 décembre 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Le conseil est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part aux discussions, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance se tiendra donc en vidéoconférence et sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité à compter du mercredi 9 février 2022.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery Conseillers: Maureen Bédard

Raymond Bureau David Hogan Thomas Lavallee Shelley MacDougall Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents : Directrice générale et

greffière-trésorière : Heidi Lafrance Inspecteur municipal : Stacy Gagné Directeur des Travaux publics : Dany Laberge

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-02-22 IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 11 janvier 2022
 - 3.2. Séance extraordinaire du 25 janvier 2022 pour adoption des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024
- 4. Période de questions
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
- 6. Avis de motion et règlements
 - 6.1. Adoption du règlement no 245 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux
 - 6.2. Adoption du règlement no 246 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2022

- 6.3. Avis de motion concernant le règlement no 244 abrogeant et remplaçant les règlements no 129 et 171 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.4. Dépôt du projet de règlement no 244 abrogeant et remplaçant les règlements no 129 et 171 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.5. Dépôt du projet de règlement no 193 concernant l'utilisation de l'eau potable
- 6.6. Adoption du règlement no 239 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2021

7. Administration

- 7.1. Homologation du rôle d'évaluation pour l'année fiscale 2022
- 7.2. Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
- 7.3. Indexation des salaires pour 2022
- 7.4. Coordonnatrice au Service de sports, loisirs, culture et vie communautaire poste permanent
- 7.5. Nomination par le maire des champs de responsabilité des élus

8. Finances

- 8.1. Comptes fournisseurs pour janvier 2022
- 8.2. Contribution au Club de l'Âge d'or de Valcartier
- 8.3. Demande de contribution financière
- 8.4. Résolution pour la vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales
- 8.5. Ajout d'un membre et augmentation de la ligne de crédit au compte Visa RBC Canada
- 8.6. Dépôt Formulaires DGE-1038 Liste des donateurs et rapport des dépenses

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour janvier 2022
- 9.2. Priorité d'action en matière de service policier

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour janvier 2022
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Dérogation mineure lot 5 833 317
- 11.4. Dérogation mineure lot 2 196 768
- 11.5. Municipalisation de la rue Corrigan lot 6 466 156

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 13. MRC et dossiers régionaux
- 14. Affaires diverses
- 15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-02-22 **3.1 Séance ordinaire du 11 janvier 2022**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter et de signer le procès-verbal du 11 janvier 2022.

03-02-22

3.2 Séance extraordinaire du 25 janvier 2022 pour adoption des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal des immobilisations 2022-20323-2024

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter et de signer le procès-verbal du 25 janvier 2022.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

En vertu de l'arrêté 2021-090 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 20 décembre 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance se tient à huis clos par vidéoconférence. En conséquence, les citoyennes et citoyens ont été invités à poser leurs questions par courriel avant la présente séance. Aucune question n'a été reçue. Les questions à la suite de la séance peuvent être envoyées par courriel au admin@munsgdv.ca jusqu'au vendredi 11 février 16h30.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Commission municipale du Québec :

En date du 21 janvier 2022, la Commission municipale informe la Municipalité qu'elle procédera à une mission d'audit de conformité portant sur la transmission de notre rapport financier à la ministre des Affaires municipales. Le résultat de cet audit pour l'ensemble des municipalités locales, MRC et communautés métropolitaines fera l'objet d'un rapport d'audit de la Commission municipale du Québec qui sera rendu public. Ces travaux ne constituent pas une enquête concernant notre Municipalité ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement. Une copie de la lettre de mission a été transmise aux élus. Les pièces justificatives demandées par la Commission ont été transmises dans le délai prescrit.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

04-02-22

6.1 Adoption du règlement no 245 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 janvier 2022;

Considérant qu'un projet de règlement no 245 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 janvier 2022;

Considérant qu'une copie du règlement no 245 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une

commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 245 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux.

6.2 Adoption du règlement numéro 246 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2022

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 25 janvier 2022;

Considérant qu'un projet de règlement no 246 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2021 a été déposé à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 25 janvier 2022;

Considérant qu'une copie du règlement no 239 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante : taux de taxes résiduelles et pour les immeubles non résidentiels, entretien hivernal, branchement à l'aqueduc, consommation de l'eau, entretien de certains chemins, versements et les échéances, taux d'intérêt et frais administratifs;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 246 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2022.

6.3 Avis de motion concernant le règlement no 244 abrogeant et remplaçant les règlements no 129 et 171 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme David Hogan, conseiller, donne Avis de motion qu'un règlement portant le no 244 abrogeant et remplaçant les règlements no 129 et 171 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

6.4 Dépôt du projet de règlement no 244 abrogeant et remplaçant les règlements no 129 et 171 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 8 février 2022;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : il est opportun pour le Conseil de se doter d'un Comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions entre autres sur les demandes de dérogations mineures, les demandes d'usages conditionnelles, les projets particuliers ou autres éléments, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q.,chap.A-19.1). Ce règlement stipule les lignes de conduites et les pouvoirs du CCU.

05-02-22

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le règlement no 244 sera adopté à une séance ultérieure.

6.5 Dépôt du projet de règlement no 193 concernant l'utilisation de l'eau potable

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2014;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : Fixer les normes d'utilisation de l'eau potable du réseau de distribution de l'eau potable de la Municipalité et régir l'utilisation de celle-ci en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le règlement no 193 sera adopté à une séance ultérieure.

7. ADMINISTRATION

7.1 Homologation du rôle d'évaluation pour l'année fiscale 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseille Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'homologuer le rôle d'évaluation révisé et déposé le 11 décembre 2021 établissant la valeur de l'évaluation imposable à 517 613 900 \$ et la valeur imposable sur les immeubles non résidentiels à 93 422 233 \$. L'évaluation non imposable est établie à 483 228 200 \$.

7.2 Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle. Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité. Le *Règlement sur la gestion contractuelle* portant le numéro 218 n'a fait l'objet d'aucune modification en 2021. Ce règlement n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2021. Des contrats ont été octroyés de gré à gré, par appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs et par appel d'offres public via le Système électronique d'appels d'offres (SEAO). Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du règlement. Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du règlement. La liste des contrats de 25 000 \$ et plus a été déposée sur le site internet de la Municipalité. La liste des appels d'offres par invitation et public ainsi que les contrats de gré à gré est disponible sur le site du SEAO. Le *Règlement de gestion contractuelle* est également disponible sur le site internet de la Municipalité. Ceci fait état du rapport concernant l'application du *Règlement de gestion contractuelle* pour l'année 2021.

07-02-22 7.3 Indexation des salaires pour 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les recommandations du maire Brent Montgomery pour que la rémunération des employés permanents, réguliers et à temps partiel soit indexée de 5% pour l'année 2022. Des ajustements salariaux seront effectués le cas échéant.

06-02-22

__ __

08-02-22

7.4 Coordonnatrice au Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire – poste permanent

ATTENDU QUE Mme Véronique Charbonneau occupe le poste de coordonnatrice au Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire depuis le 25 octobre 2021;

ATTENDU QUE la période probatoire de 3 mois est terminée;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande que Mme Véronique Charbonneau soit embauchée pour occuper le poste permanent à temps plein de 35 heures par semaine en tant que coordonnatrice au Service de sports, loisirs, culture et vie communautaire:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Mme Véronique Charbonneau comme coordonnatrice au Service de sports, loisirs, culture et vie communautaire pour un poste permanent.

7.5 Nomination par le maire des champs de responsabilité des élus

Siège no 1 - Conseillère Shelley MacDougall:

- Gestion financière et administrative
- Sécurité publique (service de police, nuisances)
- Ressources humaines
- Centre communautaire Valcartier (administration)

Siège no 2 – Conseiller Raymond Bureau :

- Transport Voirie municipale (réseau routier, déneigement, éclairage des rues)
- Projets d'immobilisations

Sièges no 3 – Conseillère Maureen Bédard :

- Urbanisme
- Hygiène du milieu (PGMR)
- CBJC

Siège no 4 – Conseiller Thomas Lavallee :

- Sécurité publique Service de sécurité incendie
- Ressources humaines
- Centre communautaire Valcartier (administration)

Siège no 5 – Conseillère Dorothy Noël:

- Sports, loisirs, culture et vie communautaire
- Patrimoine

Siège no 6 – Conseiller David Hogan :

- Environnement (contrôle insectes piqueurs)
- Groupes communautaires et écoles
- Agriculture (CPTAQ, marché public)

8. FINANCES

09-02-22

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de janvier 2022

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de janvier 2022;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2022 totalisant la somme de 194 283,85 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

10-02-22 Contribution au Club de l'Âge d'or de Valcartier 8.2

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'attribuer une subvention de 7 000 \$ au Club de l'Âge d'Or de Valcartier.

11-02-22 8.3 Demande de contribution financière

En date du 19 janvier 2022, l'école Valcartier Elementary a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité pour participer au financement du programme de prématernelle qui débutera à l'automne 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer une aide financière de 5 000 \$ à l'école Valcartier Elementary pour leur projet d'ouverture de la prématernelle.

8.4 Résolution pour la vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de la Jacques-Cartier, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de la Jacques-Cartier, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de la Jacques-Cartier et au centre de services scolaire de la Capitale et/ou Central Québec.

8.5 Ajout d'un membre et augmentation de la ligne de crédit au compte Visa RBC Canada

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter une ligne de crédit d'affaire Visa pour un maximum de 16 500 \$ à la Banque Royale du Canada pour les achats de la Municipalité sur 11 cartes avec une limite de crédit de 1 500 \$ chacune. Les employés suivants sont autorisés à acheter des fournitures pour la Municipalité après approbation de la direction générale :

12-02-22

13-02-22

- Mme Margaret Baker
- Mme Véronique Charbonneau
- Mme Bonnie Chassé
- M. Stacy Gagné
- Mme Pamala Hogan
- M. Dany Laberge
- Mme Heidi Lafrance
- Mme Diane Lavallée
- Mme Mélissa Ouellet
- M. Denis Marceau
- Mme Sandra Woodbury

8.6 Dépôt – Formulaires DGE 1038 Liste des donateurs et rapport de dépense

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* la greffière-trésorière dépose l'ensemble des formulaires DGE-1038 :

Nom	Date de réception du formulaire
Brent Montgomery	15 novembre 2021
Shelley MacDougall	15 novembre 2021
Raymond Bureau	27 novembre 2021
Maureen Bédard	15 novembre 2021
Thomas Lavallee	15 novembre 2021
Dorothy Noël	15 novembre 2021
David Hogan	15 novembre 2021
Stéphane Robitaille	27 janvier 2022

Les documents ont été reçus par la greffière-trésorière dans le délai prescrit et ont été transmis au Directeur général des élections en date du 27 janvier 2022 et du 8 février 2022.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour janvier 2022

Un total de 15 appels a été reçu pendant le mois de janvier 2022 :

7	Médical
4	Accident
1	Alarme incendie
1	Fausse alarme
2	Divers
0	Travaux publics – urgence

9.2 Priorités d'action en matière de service policier

Annuellement, le comité de sécurité publique de la MRC de La Jacques-Cartier identifie des priorités d'action en matière de service policier en lien avec les préoccupations des citoyens dans leur milieu de vie. Voici les priorités d'actions pour l'année 2022 que le conseil municipal souhaite identifier pour le territoire de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

- 1. Interventions au niveau de la maison des jeunes « Club Ados », en milieu scolaire et dans les parcs municipaux par la sensibilisation sur les stupéfiants et les comportements qui préoccupent particulièrement les parents et les responsables des établissements communautaires.
- 2. Conduire des opérations de visibilité et porter une attention particulière aux motos pour des excès de vitesse et la nuisance par le bruit, aux cyclistes qui ne partagent pas la route d'une manière sécuritaire et aux personnes pratiquant le

- « ski-roulettes » surtout dans les secteurs du chemin Redmond, 5e Avenue et le boulevard Valcartier.
- 3. Conduire des opérations de visibilité accrue sur le boulevard Valcartier surtout lors des périodes de pointes des activités récréotouristiques du Village Vacances Valcartier.
- 4. Maintenir et renforcer les bons liens existants entre la Sûreté du Québec avec les citoyens.
- 5. Renforcer l'application des règlements concernant le stationnement sur les chemins publics, particulièrement pendant la saison hivernale.
- 6. Surveillance dans les zones scolaires, signalisation à 30 km/h.
- 7. Augmenter la surveillance des VTT et motocross dans certains secteurs (sablières et propriétés privées).
- 8. Surveillance accrue sur la bonne conduite des cyclistes sur les voies publiques.
- 9. Assurer une surveillance aux différents accès à la rivière Jacques-Cartier pour s'assurer que les règlements municipaux sont respectés par les usagers.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaitre du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

14-02-22 Achat de luminaires pour le sentier pédestre :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De procéder à l'achat de luminaires pour le sentier pédestre.

15-02-22 Éclairage au DEL – 2217, boul. Valcartier :

ATTENDU QUE le système d'éclairage au 2217, boul. Valcartier doit être remplacé;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets en immobilisations pour 2022 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour le replacement de l'éclairage au 2217, boul. Valcartier (garage municipal/caserne incendie/centre récréatif).

16-02-22 Achat d'un véhicule :

ATTENDU QUE l'acquisition d'un nouveau véhicule utilisé par tous les services fait partie des projets en immobilisations pour 2022 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'achat d'un nouveau véhicule pour remplacer le Nissan Pathfinder 2014.

17-02-22 Achat d'un véhicule tout terrain :

ATTENDU QUE l'achat d'un véhicule tout terrain (quatre roues) pour le Service des travaux publics fait partie des projets en immobilisations pour 2022 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De procéder à un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'achat d'un véhicule tout terrain pour le Service des travaux publics.

18-02-22 Achat d'une plate-forme élévatrice :

ATTENDU QUE l'achat d'une plate-forme élévatrice pour le Service des travaux publics fait partie des projets en immobilisations pour 2022 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'achat d'une plate-forme élévatrice pour le Service de travaux publics.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de janvier 2022

Un total de 15 permis a été délivré pour le mois de janvier 2022 :

3	Nouvelle résidence
2	Rénovation
5	Bâtiment complémentaire
3	Installation septique
2	puits

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable :

M. Gagné fait un bref résumé du rapport qui a été déposé aux élus.

11.3 Dérogation mineure – lot 5 833 317

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction pour l'implantation de panneaux solaires en cours avant alors que la règlementation en vigueur ne permet pas l'installation en cours avant et que ce ceux-ci ne doivent pas dépasser la superficie du toit.

ATTENDU QUE la présente demande respecte le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'usage est autorisé;

ATTENDU QUE le terrain est composé en grande partie de fortes pentes;

ATTENDU QUE la restriction vise l'implantation de panneaux solaires;

ATTENDU QUE les autres marges de reculs du bâtiment principal sont respectées;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins étant donné que les voisins sont à bonne distance;

ATTENDU QUE le projet de construction est conforme à la règlementation;

ATTENDU QUE le but du projet est d'utiliser l'énergie solaire à son plein potentiel;

ATTENDU QU'aucune autre construction résidentielle ne pourra être faite sur ce lot dans le futur;

ATTENDU QUE l'installation se fera uniquement sur la rambarde du bâtiment principal et au nombre maximal de 10 panneaux solaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

19-02-22

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 5 833 317 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour l'installation de 10 panneaux solaires le long de la rambarde du bâtiment principal, et ce, selon la recommandation du CCU.

20-02-22

11.4 Dérogation mineure – lot 2 196 768

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction où la résidence sera implanté à 7,15 mètres de la ligne de lot avant et à 7,42 mètres de la ligne de lot arrière alors que la règlementation en vigueur permet 12 mètres de la ligne de lot avant et 7,5 mètres de la ligne de lot arrière.

ATTENDU QUE la présente demande respecte le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'usage est autorisé;

ATTENDU QUE le terrain est de forme irrégulière;

ATTENDU QUE le terrain est composé majoritairement de forte pente à l'exception du plateau situé près de la rue de la Falaise;

ATTENDU QUE la future construction est conforme à la règlementation;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins étant donné que les voisins sont à bonne distance et qu'ils ne sont que 4 sur le tronçon de rue en question;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 2 196 768 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour la construction d'une résidence unifamiliale à 7,5 mètres de la ligne de lot avant et 7,42 mètres de la ligne de lot arrière, et ce, selon la recommandation du CCU.

21-02-22

11.5 Municipalisation de la rue Corrigan – lot 6 466 456

ATTENDU QUE le lot 6 466 456 traverse une zone inondable 0-20 ans et qu'il dessert présentement trois résidences;

ATTENDU QUE trois autres lots sont lotis et que l'accès le plus plausible pour s'y rendre est le lot 6 466 456;

ATTENDU QUE la municipalisation de cet accès sécuriserait l'évacuation des résidences en situation d'urgence si cela s'avérait nécessaire;

ATTENDU QU'éventuellement des travaux de modernisation ou de reconstruction pourraient être nécessaires et que la Municipalité pourrait les réaliser puisque cette voie serait publique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à la municipalisation d'un accès aménagé sur le lot 6 433 456 d'une longueur d'environ 220 mètres et qui dessert actuellement au moins trois résidences (rue Corrigan);

Εt

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et la directrice générale et greffière-trésorière à signer un protocole d'entente avec le promoteur Terrassement McKinley.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

Plaisirs d'hiver :

Plaisirs d'hiver est une campagne qui vise à augmenter la pratique d'activités physiques hivernales des Québécoises et des Québécois. Grâce à la participation des municipalités, des écoles primaires et des organismes communautaires, plusieurs activités et aménagements permettent à la population de bouger davantage et de découvrir l'hiver. Les activités prévues à Saint-Gabriel-de-Valcartier: Initiation à la raquette à Vallée Jeunesse (avec prêt de raquettes), marche aux flambeaux dans le sentier municipal et le Bal des Tuques.

Programmation activités pour la semaine de relâche :

- Défi des écureuils : activité de défis interactifs
- Apprentissage en plein air « Au grand air »
- Sortie organisée au Village Vacances Valcartier
- Après-midi familiale avec animation
- Trousses pour activités à faire à la maison (\$)

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 2 février 2022.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 16 février 2022 à 19h.

• Entente relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2022.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 20.

Brent Montgomery

Maire

Heidi Lafrance

Directrice générale et

Secrétaire-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.